



Paris, le 9 juillet 2013

**/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /****20 ans de pratique de la responsabilité élargie du producteur en France et maintenant ?**

Organisée par l'AMF, la rencontre du 9 juillet prochain propose un échange d'expériences et de réflexions sur la mise en place de la responsabilité élargie du producteur (REP). Le recul est suffisant pour faire un premier bilan de son fonctionnement. D'ajustements en ajustements, l'architecture de la REP en France est devenue de plus en plus complexe, avec de moins en moins de cohérence entre les différents dispositifs.

Le recyclage est entré dans la vie quotidienne des Français et le dispositif a largement fait la preuve de son efficacité et de sa pertinence. Cependant, il semble indispensable de faire le bilan des pratiques et de mieux préciser les attentes de chacun des acteurs du dispositif.

Le rôle des collectivités et celui des industriels produisant les produits neufs, l'emploi des matériaux issus du geste des citoyens, la place de l'économie sociale et solidaire, le devenir des centres de tri, ces questions, mais aussi bien d'autres, engagent l'avenir de la politique de valorisation et la mise en place d'une économie circulaire.

Autant de problématiques auxquelles tenteront de répondre élus, dirigeants d'organismes et juristes lors des deux tables-rondes de cette rencontre.

**Contacts**

**Marie-Hélène GALIN**  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)  
Tél : 01.44.18.13.59

**Thomas OBERLÉ**  
[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)  
Tél : 01.44.18.51.91